

6^{ème} Comité régional des acteurs de la Transition énergétique et du climat

Hôtel de Région – Bordeaux – mardi 28 mai 2019

Compte rendu synthétique

Le sixième Comité régional des acteurs de la Transition énergétique et du climat a réuni 119 participants dont 49 femmes, représentant 86 organisations et a été suivi, en streaming, par plusieurs autres auditrices et auditeurs. Le Comité était structuré en deux parties : la première avec les interventions d'I4CE et le témoignage d'acteurs régionaux et nationaux portant sur les financements pour le climat et la seconde sur des actualités de la transition énergétique en Nouvelle-Aquitaine.

Il ressort de l'enquête de satisfaction les points de bilan et propositions suivants :

- . 85 % de satisfaits à très satisfaits pour la thématique retenue;*
- . Plus de 92% de satisfaits à très satisfaits pour le lieu du COPTEC, l'organisation, la tenue des horaires et le rythme de la séance ;*
- . 75% de satisfaits quant à la qualité des débats, la pertinence des interventions et la qualité du dossier du participant. 18% souhaitent des améliorations notamment plus d'illustrations concrètes des actions ;*
- . Informations nombreuses, riches et exposés très techniques parfois difficiles à assimiler sur un temps contraint. Vigilance sur la pédagogie des intervenants ...pour éviter la « surcharge cognitive »;*
- . Systématiser la retransmission en direct des séances ;*
- . Souhait d'échanger, lors du prochain COPTEC, sur la mise en œuvre du SRADDET ;*
- . Veiller à ce que chaque participant se présente lors des temps d'échange ;*
- . Mieux faire connaître les financements décarbonés au plus près des territoires.*

Madame Françoise Coutant, Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine expose tout l'intérêt du sujet nouveau qu'est la finance durable par son lien étroit avec la mise en œuvre effective d'une stratégie régionale bas carbone et à venir du projet de SRADDET dans un objectif de neutralité carbone. Dès à présent, par la priorisation d'actions, la Région inscrit plusieurs de ces politiques dans la décarbonation de l'économie. Elle cite, ainsi, plusieurs exemples d'importance comme les transports ferroviaires de voyageurs et les transports collectifs interurbains, entendu que les transports sont le premier secteur d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en Nouvelle-Aquitaine. L'enjeu est le report des voyageurs de la route vers le train et la lutte contre la vulnérabilité énergétique des ménages face au coût toujours croissant des déplacements en voiture notamment dans les zones rurales. C'est également l'innovation à venir, par exemple, dans la motorisation des trains avec l'hydrogène, le verdissement de la flotte de cars avec des premières lignes fonctionnant au l'ED 95 : bioéthanol de deuxième génération ou encore le soutien de la Région pour l'implantation de stations BioGNV pour le transport de marchandises.

Concernant l'agriculture, second secteur d'émissions de GES, la Région renforce son soutien à l'agro-écologie, aux projets de méthanisation à la ferme, ... Il y a un enjeu et une opportunité d'allier compétitivité des exploitations agricoles, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

La Région vise l'exemplarité dans la construction durable, en tant que maître d'ouvrage. Elle a acté d'une programmation pluriannuelle d'investissement sur la période 2017-2021 dans les lycées pour un montant de 1,2 milliards d'euros. L'ensemble des travaux de rénovation ou la construction de

nouveaux bâtiments (164 millions d'euros en 2017) sont conditionnés par le respect du guide environnemental de la construction visant une décarbonation des matériaux et des équipements, notamment par les matériaux bio-sourcés, le remplacement des unités de chauffage aux énergies fossiles par la biomasse et les économies d'énergie par la réhabilitation thermique des enveloppes et des équipements efficaces. Pour exemple, en dix ans (2007 à 2017), l'ex Région Aquitaine a diminué dans les lycées la consommation, par m², d'énergie finale de 20,4% et réduit les émissions de gaz à effet de serre de 27,7%.

Elle souligne que le secteur bancaire français est dans une dynamique volontariste en faveur de l'économie décarbonée. Cette évolution récente et positive s'inscrit, d'une part, dans les démarches de responsabilité sociétale des organisations avec la nécessité d'une vision stratégique intégrant pleinement le développement durable. D'autre part, les dérèglements climatiques sont de plus en plus facteur de risques pour l'économie donc l'industrie financière. Prévenir, anticiper pour mieux s'adapter sont donc des impératifs à vivre comme des opportunités. C'est d'autant plus important que la demande sociétale pour des projets qui font sens et s'inscrivent directement au bénéfice des générations futures est forte, comme le succès du financement participatif pour les sites locaux de production d'énergie renouvelable.

Morgane NICOL, Directrice des programmes de Institute for climate economics I4CE, dans sa première intervention, présente tout d'abord le périmètre des financements pour le climat, l'historique et le panorama international, puis leur évolution récente en Europe et en France. Elle souligne, tout spécifiquement, les points suivants :

. Le choix d'I4CE d'être sous statut associatif pour garantir l'indépendance d'expertise et d'intervenant et permettre d'être un lien objectif entre tous les types d'acteurs ;

. 2015 est une « année charnière » avec un « alignement des flux financiers » sur la finance décarbonée, en lien étroit avec l'Accord de Paris sur le climat. D'ailleurs, cette même année, le G20 a acté des impacts du Changement climatique sur la stabilité financière et créé, à cet effet, une task-force spécifique. En France, la prise de conscience s'est traduite par des premiers travaux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de la Banque de France ;

. Les initiatives s'accroissent à l'échelle mondiale avec par exemple avec le « One planet Lab », en préparation du sommet de l'ONU en septembre 2019.

Lors du premier temps d'échanges, les participants questionnent sur :

. Le périmètre réel d'un produit financier décarboné ? Un travail taxonomique est en cours de finalisation par la Commission européenne pour garantir, rapidement, la valeur décarbonée des produits financiers, ce qui n'est pas encore le cas pour tous aujourd'hui. A ce jour, les produits « verts » financent majoritairement l'efficacité énergétique dans les logements et les Energies renouvelables !

. Le risque d'un « greenwashing » des produits financiers ? Ce n'est pas le cas, mais tous les supports financiers n'ont pas une parfaite composition décarbonée. C'est à regarder de près !

. La première étape pour une collectivité qui veut faire appel à des investissements verts ? La première et indispensable étape est de déterminer précisément les projets qui, par leur nature intrinsèque, sont « verts » ou décarbonés.

Morgane NICOL, dans sa deuxième intervention, analyse, autour de la question : la France et les collectivités territoriales investissent-elles assez pour le climat ?, l'état de la situation et les projections pour l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie. Elle souligne notamment que les ménages comptent de manière significative dans les investissements nationaux consolidés sur le segment de la finance climat, avec les investissements dans la rénovation des logements et les véhicules bas carbone.

Lors du second temps d'échanges, les participants questionnent et interviennent sur :

- Il y a-t-il eu un profilage sur le niveau de rentabilité des différents types d'investissement dans la finance décarbonée ? Le travail d'inventaire d'I4CE n'intégrait pas cette approche !
- Le SRADDET a-t-il intégré la thématique de la finance climat ? Ce n'est pas l'objet du SRADDET, mais ce dernier devrait faciliter le positionnement de la Région, de l'Etat et des collectivités locales pour cibler et prioriser les investissements climato-compatibles !
- La municipalité de Dolus d'Oléron réalise, dans le cadre d'un travail universitaire, un algorithme permettant d'évaluer l'opportunité et la rentabilité des investissements publics au regard des risques climatiques à court, moyen et long terme !
- Le financement citoyen/participatif est évoqué comme une piste de financement très avantageuse pour l'appropriation locale des ENR et la sensibilisation des citoyens !
- La trop grande rareté des projets décarbonés portés par les acteurs publics, alors que les sources de financement existent. Aussi, il est nécessaire d'accompagner, par un soutien à l'ingénierie, les « petites » collectivités locales !
- La place encore trop faible de la forêt et de la construction bois ? Le déploiement par la filière du nouveau label national bas carbone est, en ce sens, une opportunité à saisir d'urgence et à massifier !
- Le prix de la tonne de carbone n'est pas assez élevé. Son effet incitatif et déclencheur pour décarboner l'économie est donc insignifiant !
- Les PCAET montreraient que la dynamique sur la rénovation énergétique des logements est timorée, du fait de temps de retour sur investissement beaucoup trop longs voire hypothétiques ? Oui, c'est vrai mais en partie seulement, car tous les investissements des particuliers ne répondent pas à un principe de rentabilité. Il y a des motivations d'ordre personnel et une vision ou non sur le devenir de son patrimoine immobilier. L'approche de ce sujet n'est donc pas que technico-financière, elle est aussi culturelle !

La Région précise que les travaux en cours sur la définition du Programme régional d'efficacité énergétique (PREE) doivent être l'occasion de promouvoir la rénovation globale performante et de penser long terme. Pour cela, il faut notamment soutenir les professionnels du bâtiment pour une offre globale de haute qualité et faciliter les modalités de tiers financement. C'est le sens des initiatives portées par la Région : Facilaréno et ARTEE.

TEMOIGNAGES D'ACTEURS : LES INITIATIVES POUR LA FINANCE DECARBONÉE SE STRUCTURENT

Karine MERERE, Directrice générale d'ADEME Investissement présente le tout nouveau véhicule national d'investissement pour les projets innovants dans le secteur de la transition énergétique et écologique. Elle précise :

- . L'importance des liens avec les équipes nationales et régionales de l'ADEME pour détecter les projets dont le portage ou l'accompagnement financier sera opportun via ce nouveau véhicule d'investissement ;
- . C'est une filiale de l'Etat et non de l'ADEME, mais avec une gouvernance partagée avec l'ADEME ;
- . Le positionnement comme actionnaire minoritaire (10 à 40 % et exceptionnellement au-delà) et la volonté d'être un acteur-catalyseur pour ensuite sortir du capital et céder la place à des investisseurs privés ;
- . L'importance d'une composante d'innovation forte et ce pas uniquement au plan technologique mais également financier ou social avec l'acceptation d'une part de risques ;
- . Un investissement minimum de 5 millions d'euros. Vu le niveau élevé de ce montant de base, il peut être imaginé l'accompagnement de regroupements de projets ;
- . Un objectif de consacrer 20 à 25 % de l'enveloppe annuelle d'investissement à des projets de sociétés françaises à l'exportation ;
- . Un des critères de sélection des projets est l'impact sur l'emploi en France et la plus-value locale pour les territoires.

Mathieu GODDEFROY, Directeur de Terra Energies dresse le premier bilan du Fonds d'investissement Nouvelle-Aquitaine pour les énergies renouvelables Terra Energies qui vise l'ancrage territorial du financement des projets d'énergies renouvelables et leur décarbonation. Ce fonds est en totale complémentarité avec les dispositifs régionaux et l'écosystème des investisseurs existants. Il est rappelé que :

- . L'outil permet à des collectivités locales d'investir dans des projets, Terra Energies assurant un accompagnement technico-financier et devenant un tiers de confiance auprès de ces dernières et vis-à-vis des investisseurs privés ;
- . La stratégie est d'inscrire l'investissement dans une gouvernance de temps long, ce pour consolider l'objectif de territorialisation de l'énergie ;
- . Une attention particulière est apportée au potentiel d'optimisation des centrales hydroélectriques de petite et moyenne puissance.

Il présente, également, la récente Association nationale des Fonds Régionaux pour la Transition énergétique (FRTE) précisant qu'il y a une volonté partagée d'investir collectivement à une échelle inter-régionale. Il indique que des structures de même type sont en création dans les Pays de la Loire, dans le Grand-Est, ... Cette dynamique montre la pertinence de la territorialisation de l'énergie et la volonté accrue des collectivités locales.

Annabelle VIOLET, Directrice régionale adjointe Nouvelle-Aquitaine du Groupe Caisse des Dépôts /Banque des Territoires expose la stratégie et l'offre diversifiée de financements pour le climat de son organisation. Elle précise que :

- . La Banque des territoires investit, depuis peu, les domaines de la gestion de l'eau et des déchets et proposera de nouvelles offres ;
- . L'autoconsommation énergétique est un sujet émergent qui sera aussi accompagné ;
- . La vigilance, dans l'accompagnement des projets, ne se limite pas à leur rentabilité mais considère leur durabilité. La gouvernance financière sur le temps long est l'expression même de l'ancrage territorial de la banque des territoires ;
- . En juillet 2019, de nouvelles offres seront proposées dans les domaines de la mobilité durable et de la création-réhabilitation des établissements scolaires ;
- . Sur les énergies renouvelables, il y a une volonté de progresser sur les réseaux de chaleur, les projets de transition énergétique impliquant les PME et ETI locales et enfin, d'adapter les modèles économiques pour intégrer pleinement le financement participatif.

Le troisième temps d'échanges est l'occasion de préciser quelques points comme :

- . Le possible accompagnement par ADEME investissement de projets photovoltaïques innovants ;
- . Le regroupement de « petits » projets par ADEME Investissement ;
- . Le « ticket d'entrée » de la Banque des territoires à l'actif d'un projet peut-être moins élevé selon les caractéristiques du territoire.

ACTUALITES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Amandine LOEB, Directrice de l'Agence régionale d'évaluation, Environnement, Climat Nouvelle-Aquitaine présente la première étude de quantification et qualification de l'empreinte carbone du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Elle précise que :

- . L'intérêt de cette démarche est de prendre en compte l'ensemble des émissions du territoire au-delà des seules émissions produites sur le territoire, c'est-à-dire en intégrant les émissions dues à la consommation des différentes activités économiques comme les produits importés ;
- . Les résultats montrent la part importante de l'alimentation avec 24 %. Cela met en lumière l'importance de solutions comme les circuits de proximité reposant sur des circuits courts avec des produits locaux et de saison ;
- . Les émissions GES propres au territoire sont stables voire légèrement à la baisse alors que l'empreinte carbone elle augmente avec comme premier facteur, la croissance des produits d'importation.

Emilie CONGIU-BALLESTE, Cheffe de Projet SRADDET à la DATAR/Région informe les participants des prochaines étapes vers l'approbation du projet de SRADDET.

Olivier PAUZET, Responsable d'études décisionnelles à RTE fait un point d'avancement du projet de schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (R3REnR). Ce schéma qui repose sur les ambitions chiffrées du SRADDET pour les énergies renouvelables revêt une importance majeure. En effet, sa construction conditionne la facilitation des modalités de raccordement aux réseaux de transport et de distribution d'électricité, des projets d'unités d'énergies renouvelables. Il précise que le S3REnR vise à une solidarité interterritoriale par une mutualisation des coûts entre les gestionnaires de réseaux et les producteurs d'énergies renouvelables.

Le quatrième temps d'échanges est l'occasion d'échanger plus particulièrement sur les points suivants :

. La démarche de l'empreinte carbone ne pouvait-elle pas constituer la base de travail sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) du SRADDET ainsi que des PCAET ? Il est rappelé que le SRADDET est encadré par des obligations nationales de typologie de comptabilisation des GES. Pour autant, c'est bien la Région qui a souhaité qu'une analyse complémentaire soit réalisée par l'AREC sur l'empreinte carbone !

. La Région a acté d'une séance plénière spécifique à la transition écologique, énergétique et sociale qui est programmé pour le 9 juillet prochain. Elle permettra d'engager, dès 2019, des actions en cohérence avec des objectifs du projet de SRADDET ;

. La programmation d'investissements nouveaux dans les infrastructures et les équipements de transport et de distribution de l'électricité, au titre du S3REnR, vise bien à permettre le développement des unités de production d'énergie renouvelable.

En conclusion de ce sixième Comité régional des acteurs de la Transition énergétique et du Climat, Madame Françoise Coutant convie les membres à :

. Prendre connaissance du film « En bocage, c'est déjà demain » réalisé par L'Agglomération du bressuirais en nord Deux-Sèvres. Il illustre les nombreuses initiatives publiques et privées en faveur d'un développement durable local et notamment de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique ;

. Participer à l'initiative de la société EDF Renouvelables concernant le lancement prochain de la concertation préalable volontaire, placée sous la responsabilité de la Commission nationale du débat public, sur le pré-projet de parc éolien dans le blayais ;

. S'inscrire au séminaire international : « "Sécurité alimentaire et changement climatique. L'initiative 4 pour mille : un nouveau défi concret pour le sol" organisé à Poitiers du 18 au 20 juin 2019, par l'Inra Nouvelle-Aquitaine-Poitiers et l'Université de Poitiers ;

. Promouvoir, très largement, la diversité des financements potentiels réaliser collectivement et au plus vite les objectifs régionaux de transition énergétique ;

. Participer au prochain Comité régional COPTec qui se déroulera le lundi 2 décembre 2019 et portera plus spécifiquement sur la construction durable et les matériaux biosourcés, en lien avec le projet de Plan régional de l'efficacité énergétique.

Elle remercie les membres pour leur participation active sur un sujet parfois complexe mais hautement structurant pour la réussite de la transition énergétique. Elle invite chacune et chacun à poursuivre les échanges autour du verre de l'amitié.